

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1070

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Joncour, Mme Dogor-Such, Mme Bamana, Mme Ranc et M. Bentz

-----

**ARTICLE 3**

Après le mot :

« possibilité »,

insérer les mots :

« pour une personne majeure, non protégée et non porteuse d'un déficit intellectuel »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous devons protéger les plus fragiles d'entre nous.